

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D93-2016

Séance du 24 novembre 2016 – Convocation du 15 novembre 2016

Compte rendu affiché le 2 décembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	21

Objet : Convention Relais Assistantes Maternelles (RAM) avec l'association Alfa 3A

Afin de permettre une mise en œuvre cohérente de la politique petite enfance sur le territoire du Val de Saône, la Ville de Neuville-sur-Saône est membre d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) intercommunal "Les p'tits copains du Val de Saône" avec les communes de Fleurieu-sur-Saône, Montanay et Rochetaillée-sur-Saône. Les bureaux du relais sont situés rue Curie à Neuville-sur-Saône.

La gestion, le fonctionnement et l'animation du Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal "les p'tits copains du Val de Saône" ont été confiés à l'association "Alfa 3A".

La convention entre cette association et l'ensemble des communes partenaires doit être renouvelée. Le projet de convention doit reprendre les missions, le fonctionnement, les financements et les moyens utilisés.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention jointe à la présente délibération pour une durée de trois ans de 2016 à 2018 et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et de prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 **abstentions** : Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Jamila HARZALLAH, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS) :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- Considérant la nécessité de mener une politique d'offre de services petite enfance cohérente sur le territoire,
- Considérant la candidature d'Alfa 3A pour poursuivre sa mission de gestion du RAM,
- **VALIDE le renouvellement de la convention avec Alfa 3A et les communes partenaires pour une durée de trois ans à compter de janvier 2016,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération et de prendre toutes les mesures nécessaires à son application.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 novembre 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/11/2016

- Publication ou affichage le 29/11/2016

Valérie GLATARD, Maire.



Hôtel de Ville
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

